

Publié le 03/07/2024

Délibération du Conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à REBILLARD Michèle
LIOTON Valérie	à CHOUTEAU Edith
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

FRAKSO Mohamed, LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 26 juin 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 3 juillet 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE0207-09 | Finances – Subventions exceptionnelles – SAAS et Unis-cité

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1407-I-2 du Code général des Impôts,

Considérant les demandes faites par les associations SAAS et Unis-cité concernant une aide financière relative à la taxe d'habitation (article 1407-I-2 du CGI),

Considérant l'avis de Commission ressources en date du 25 juin 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 466 € à l'Association SAAS
- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 259 € à l'association Unis-cité
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses représentants, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE					
En exercice	32		POUR	29	
Présents	25		CONTRE	0	
Pouvoirs	4		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	29		TOTAL	29	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

 